



L'année 2015 de la SSA

RAPPORT ANNUEL





L'année de tous les superlatifs

Le meilleur encaissement de son histoire.

Le taux moyen des commissions le plus bas depuis 1988.

Le plus grand nombre d'adhésions depuis l'année suivant sa fondation.

Un membre sur dix présent à sa fête des 30 ans.

Le trentième exercice de la SSA est exceptionnel à tous points de vue.

Mais ce qui est surtout exceptionnel, c'est que nous sommes bien présents, en bonne santé et performant comme jamais, alors que plusieurs forces, conjuguées ou disparates, de droite comme de gauche, de la société civile ou du monde politique, semblent constamment remettre en cause la légitimité des sociétés de gestion, voire prédire leur fin prochaine et que certains d'entre nous, auteurs, doutent eux aussi de la pérennité possible du droit d'auteur...

Ces ombres au tableau ont des causes multiples mais une racine commune: le peu d'importance accordée à l'économie culturelle par l'ensemble des interlocuteurs de ce pays (politiciens, médias, chercheurs et même créateurs). Il faut connaître l'économie culturelle pour comprendre à quel point le droit d'auteur est un outil pertinent pour la survie économique des auteurs.

A l'heure où « l'année de tous les superlatifs » précède « l'année de tous les dangers » suite au lancement d'une révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA) qui met en péril une partie de notre existence, il est plus que jamais important d'affirmer notre légitimité, d'expliquer nos mécanismes et de poursuivre notre mission.

Denis RABAGLIA,

Président du Conseil d'administration

SOMMAIRE

1	Perception des droits	page 4
	Révision loi droit d'auteur	6
2	Taux de frais et commissions	7
3	Flux financier	7
4	Répartition des droits	8
5	Relations extérieures	10
6	Membres	12
7	Les fonds	13
8	Organisation	16
9	Rapport de l'organe de révision	19
10	Bilan & Comptes	21
	Crédits / impressum	30

L'année 2015 en bref

En hausse de 6.57%, les encaissements ont atteint le chiffre record de Fr. 22'734'527.-. Malgré une très légère augmentation des charges de Fr. 39'363.- (+1.17%), due à l'augmentation des frais de surveillance étatique, le taux moyen des commissions a pu être abaissé pour la quatrième fois consécutive. En 2015, il est de 13.06%, soit 1.23 point plus bas qu'en 2014.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés-sœurs. Les répartitions ont augmenté de 12%.

Les perceptions de droits de représentation scénique ont également atteint un record (+7.5%). La réjouissante part des créations de nos propres sociétaires témoigne de l'excellent positionnement de la SSA.

La perception des droits soumis à la gestion collective obligatoire a fortement progressé. La mise en œuvre des perceptions de copie privée sur les smartphones et les tablettes tactiles a produit des effets positifs.

A grands frais, les sociétés de gestion suisses ont été soumises à une analyse des coûts par la Confédération. Sans surprise, les experts indépendants ont conclu à l'« adéquation des coûts administratifs » des sociétés. L'analyse a révélé le gain d'efficacité de la SSA au cours des dernières années, malgré ses particularités génératrices de frais.

La consultation concernant la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur a été ouverte. L'avant-projet prévoit des mesures contre la piraterie. Mais pour des raisons qui échappent à tout entendement, il prévoit aussi une quasi-étatisation des sociétés d'auteurs – et manque une excellente opportunité pour rééquilibrer les forces entre auteurs et géants tentaculaires dans l'économie numérique. Avec de nombreux alliés, la SSA se mobilise pour remettre la révision sur les bons rails. Pour l'action culturelle, Fr. 1'394'928.- ont été dépensés en 2015. 330 auteurs ont participé à ses concours et actions dont 110 ont reçu un soutien. 9 prix ont été accordés dans les festivals de films suisses.

La SSA a joyeusement fêté ses 30 ans au Théâtre de Vidy à Lausanne avec presque 300 membres et en présence de nombreux invités de marque qui ont pu apprécier la diversité du répertoire dont la coopérative défend les droits.

La Commission européenne s'est d'abord obstinée à vouloir créer un marché unique du numérique, oubliant que les frontières sont les piliers du financement de l'audiovisuel européen. Finalement, il subsiste la louable intention de voir les œuvres davantage circuler et la volonté d'instituer la portabilité des contenus.

1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2014 en francs	2015 en francs	% de l'encaisse- ment total	Ecart en %
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	2'950'772.56	3'109'821.83		
	retransmission (TC 2)	57'003.56	49'300.60		
	réception publique (TC 3)	516'657.53	378'004.95		
	copie privée (TC 4)	230'897.95	401'168.05		
	location (TC 5)	1'063.35	-338.53		
	location (TC 6)	10'833.58	9'809.00		
	utilisation scolaire (TC 7)	47'183.41	46'327.24		
	utilisation entreprise (TC 9)	137'872.25	145'113.52		
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	-	11'539.14		
	copie privée (TC 12)	367'941.88	480'829.36		
		4'320'226.07	4'631'575.16	20.37 %	7.21 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'227'501.08	3'513'647.24		
	TC 4 à 6 et 12	1'037'779.02	1'524'205.25		
	TC 7 et 9	185'078.38	164'577.01		
		4'450'358.48	5'202'429.50	22.88 %	16.90 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	164'462.37	193'828.47		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	163'137.54	173'016.96		
		327'599.91	366'845.43	1.61 %	11.98 %
droits provenant du câble étranger		36'705.93	32'660.50	0.14 %	-11.02 %
		4'814'664.32	5'601'935.43		16.35 %
Droits de gestion collective volontaire					
	droits d'émission SRG SSR	6'743'176.15	6'819'689.35		
	radios et TV locales/privées	34'031.25	79'108.40		
	divers (sociétés-sœurs)	23'998.75	12'408.80		
		6'801'206.15	6'911'206.55	30.40 %	1.62 %
droits de reproduction		13'068.19	38'153.31		
video on demand / Internet		24'307.95	11'522.36		
		37'376.14	49'675.67	0.22 %	32.91 %
		6'838'582.29	6'960'882.22		1.79 %
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'159'267.28	4'505'487.15		
	théâtre amateur	369'324.61	362'413.60		
		4'528'591.89	4'867'900.75	21.41 %	7.49 %
gestion contrats individuels et	divers	5'395.08	33'095.88		
		4'533'986.97	4'900'996.63	0.15 %	513.45 %
		825'971.04	639'137.67	2.81 %	-22.62 %
Droits provenant de l'étranger					
TOTAUX		21'333'430.69	22'734'527.11	100 %	6.57 %

Commentaires

La perception des droits a atteint la somme record de Fr. 22'734'527.–, progressant de 6.57 % par rapport à 2014. Tous les droits, à l'exception notable des droits en provenance de l'étranger, sont en progression. Les droits liés à la gestion collective obligatoire ont globalement augmenté de 12 % et les droits de représentation scénique ont atteint un nouveau niveau de record historique.

1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Les décomptes finaux concernant les tarifs communs 3, 4 et 10 ont été reçus en début de l'année 2016 et n'ont donc pas pu être comptabilisés sur l'exercice 2015, les comptes étant déjà bouclés. Cela n'aura toutefois aucune conséquence sur les délais et les montants mis en répartition à l'automne 2016.

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La progression significative de ces droits (+7,21%) provient de la croissance des tarifs communs 1 (retransmission de programmes radio/TV par câble et ADSL), de la mise en œuvre de la redevance pour copie privée sur les smartphones et les tablettes tactiles (TC4), ainsi que du tarif commun 12 (set-top-boxes avec mémoire et services d'enregistrement virtuel privés). La copie privée progresse à nouveau puisqu'elle concerne – enfin – également les supports numériques dont l'usage nous est familier depuis plus d'une décennie.

1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Les variations par rapport aux perceptions précédentes s'expliquent, d'une part, par les mêmes évolutions des tarifs communs que celles exposées ci-dessus pour le répertoire dramatique et, d'autre part, par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française qui, elle, a augmenté.

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

La légère progression constatée l'an dernier se poursuit grâce aux perceptions pour les diffusions à la radio dont l'augmentation en 2015 infléchit la courbe d'une longue chute. La perception 2015 se situe au plus haut niveau des trois derniers exercices. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme de l'exercice passé en revue, c'est-à-dire la mise à disposition des œuvres pour une durée limitée sur le site Internet (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite). La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA.

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, ce qui explique aussi la forte variation des encaissements et du volume des utilisations dans ce domaine. Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faïtière TELESUISSE. La SSA représente également deux sociétés-sœurs suisses dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000 et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands. La perception des droits a plus que doublé principalement en raison de la conclusion de nouveaux contrats et d'une augmentation de l'utilisation de notre répertoire.

VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste qui comprend notamment les recettes de vidéo à la demande (tant «à l'acte» que par abonnement, en télévision de rattrapage ou non) reste modeste. Mais pour les diffuseurs, ces utilisations sont de plus en plus souvent englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission, ce qui explique la diminution de ce poste dans le tableau des encaissements, également influencé par quelques décalages de facturation.

1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation scénique

Après une stabilisation en 2014, ces perceptions poursuivent à nouveau leur ascension. Le niveau atteint en 2015 est un record historique de la SSA. Ce chiffre record témoigne de la popularité du spectacle vivant en Suisse romande et de l'attractivité du répertoire géré par la SSA. La SSA gère annuellement les droits relatifs à quelque 11'000 représentations. L'augmentation de la perception entraîne un accroissement des dossiers à traiter. Toutefois, grâce à la poursuite de la rationalisation des processus, le personnel de ce département n'a pas dû être augmenté. 86,3% des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande. La part des perceptions en Suisse allemande (6,3%) a baissé mais reste dans les valeurs historiques normales. Les perceptions en Suisse italienne (4,9%) demeurent stables, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays ont augmenté (2,5%).

1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 16 sociétés établies dans 15 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. L'étendue de la baisse constatée en 2015 est préoccupante et reflète tout autant un manque d'exportation des productions suisses que des difficultés que nos partenaires étrangers rencontrent. La dévaluation de l'euro en janvier 2015 a amplifié le phénomène.

Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a donné le signal de départ pour la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA).

Cette révision germe depuis 2011. A la suite d'un rapport contesté sur la piraterie, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga avait institué un groupe de réflexion, l'«AGUR12». Si l'avant-projet de loi mis maintenant en consultation reprend globalement les recommandations que ce groupe avait formulées fin 2014, notamment en ce qui concerne la lutte contre la piraterie, il permettrait aussi à l'Etat de s'immiscer de manière inacceptable dans l'autonomie des sociétés d'auteurs. L'Etat souhaite renforcer son contrôle sur elles, étendre ce contrôle au domaine qui relève de la pure liberté contractuelle: la SSA considère qu'il s'agit d'une tentative de mettre ces coopératives fondées par et pour les auteurs véritablement sous tutelle. Au même moment, une étude commandée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle confirme que les coûts de fonctionnement des sociétés de gestion de droits d'auteur sont adéquats et justifiés. Cette circonstance rend le projet du gouvernement encore plus incompréhensible. Quant au reste du projet, la SSA est surprise qu'un projet qui veut «moderniser le droit d'auteur» ne clarifie pas le régime des copies dans les systèmes de «cloud» et introduise un droit de prêt qui ne s'applique pas au prêt dématérialisé. Surtout, il ne renforce pas la position des auteurs dans l'économie numérique.

Opportunité de renforcer les auteurs dans l'économie numérique

L'avant-projet ne prévoit pas d'avancée significative pour les auteurs quant aux droits à rémunération, c.-à-d. à des droits qui leur sont versés par les sociétés d'auteurs indépendamment des contrats qu'ils auraient signés avec leurs producteurs, éditeurs ou commanditaires. En effet, la revendication d'un droit à rémunération incessible pour les auteurs et interprètes d'œuvres audiovisuelles lorsque leurs œuvres sont exploitées dans le cadre de services de vidéo à la demande, a été écartée. La SSA continuera de promouvoir cette revendication dans les mois et années à venir car malgré de récents progrès, les instruments existants ne semblent pas suffisamment efficaces pour garantir une rémunération équitable aux auteurs par rapport aux profits colossaux engrangés par les géants tentaculaires de l'économie numérique. Seul point positif, le projet prévoit

enfin l'introduction d'un droit de prêt en Suisse, 20 ans après son déploiement dans toute l'UE. On regrette toutefois qu'il soit limité aux seuls exemplaires physiques car le prêt d'exemplaires numériques est explicitement exclu. De même, le projet ne clarifie pas ce qu'il en est des copies privées dans les systèmes de «cloud» et permettrait à certains supports d'échapper à la redevance. Au stade de développement des technologies numériques, ces deux lacunes sont étranges pour une révision qui veut «moderniser le droit d'auteur».

Non à la mise sous tutelle des auteurs

L'avant-projet prévoit une extension de la surveillance étatique aux domaines de gestion libres des coopératives de gestion de droits d'auteur. Il s'agirait d'une mise sous tutelle, voire d'une restriction de la liberté économique des auteurs. L'Etat exercerait son pouvoir d'approbation aussi bien sur les tarifs, donc très directement sur la rémunération des auteurs, que sur les répartitions de droits et la gestion des affaires. Tous ces domaines sont aujourd'hui déterminés soit par les Conseils d'Administration, soit par les assemblées générales des sociétés d'auteurs. De plus, les mécanismes de contrôle changeraient dans leur nature et permettraient à l'Etat d'intervenir à n'importe quel niveau de l'activité des sociétés. Les auteurs perdraient donc leur pouvoir d'auto-détermination. Il est normal que les monopoles soient accordés par l'Etat en échange de contraintes. Ainsi, la surveillance étatique des sociétés d'auteurs fonctionne depuis longtemps dans les domaines où la Confédération leur accorde de tels monopoles. Toutefois, rien ne justifie que cette surveillance soit étendue aux droits que les artistes confient de manière totalement volontaire à leurs sociétés. Ils délèguent ainsi des tâches administratives, juridiques et économiques à leurs coopératives, coopératives qu'ils contrôlent eux-mêmes, puisque ce sont les auteurs qui siègent dans les Conseils d'Administration et qui votent aux assemblées générales. Avec ses sociétés sœurs, la SSA s'est opposée de manière déterminée à ces changements: pour elle, plus de deux tiers des droits gérés se situent dans le domaine libre. La révision de loi telle qu'elle est prévue reviendrait à une mise sous tutelle totalement arbitraire et injustifiée de ses activités. Cela n'est pas acceptable. De manière générale, cet avant-projet de loi est donc plutôt décevant sur plusieurs aspects et une atteinte à la liberté des auteurs sur certains autres. La SSA a pris position officiellement dans le cadre de la consultation ouverte jusqu'au 31 mars 2016.

Les règles légales instituant une surveillance des tarifs portent atteinte au droit exclusif de l'auteur, lequel est protégé par la garantie constitutionnelle de la propriété. En outre, la surveillance des sociétés de gestion constitue une forme d'atteinte à leur liberté économique.

Extrait des conclusions de l'avis de droit de M^e Ivan Cherpillod, Dr en droit, Professeur à l'Université, Lausanne, au sujet de l'extension de la surveillance étatique prévue dans l'avant-projet de révision de la LDA de décembre 2015.

2 Taux de frais et commissions

2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

(En francs)	2014	2015
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	21'333'430.69	22'734'527.11
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	140'143.49	151'200.11
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	322'679.96	443'057.94
Recette totale	21'796'254.14	23'328'785.16
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'511'750.26	3'562'170.01
Frais totaux	3'511'750.26	3'562'170.01
Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)	16.11 %	15.27 %

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception concrète des droits soumis à la gestion collective obligatoire sur le plan opérationnel. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'IPI pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses.

2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 13.06% (14.29% en 2014). L'importante diminution de 1.23 point (-9%) est la conséquence conjuguée d'une maîtrise des coûts qui sont restés constants, ainsi qu'à la dissolution d'une réserve (cf. page 26). Le taux moyen des commissions a constamment diminué depuis quatre ans. Dans l'histoire de la SSA, il faut remonter à 1988 pour trouver un taux inférieur. Par ailleurs, les sociétaires de la SSA bénéficient d'une attribution sur un compte-retraite calculée sur les droits nets versés dans l'année écoulée si ceux-ci ont atteint Fr. 1'000.-.

3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(En francs)	2014	2015
Droits perçus non encore répartis en début d'exercice	14'157'989.28	15'410'673.67
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	-	-257'985.82
Droits encaissés durant l'exercice	21'333'430.69	22'734'527.11
Commissions	-3'049'037.21	-2'968'071.01
Attribution Fonds culturel	-1'178'320.40	-1'223'264.37
Attribution Fonds de prévoyance	-504'994.52	-557'664.69
Attribution Fonds de solidarité	-	-17'989.18
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	257'985.82	-47'534.54
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-4'021'887.90	-3'862'804.62
Droits payés aux sociétés-sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-11'520'684.82	-13'511'301.08
Bons de reprises de sociétés-sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-63'789.05	-169'752.61
Arrondis lors des transferts - différences de change	-18.22	-19.50
Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice	15'410'673.67	15'528'813.36

4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2014 <i>en francs</i>	2015 <i>en francs</i>	% de la répartition totale	Ecart en %
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'464'216.63	2'574'593.18		
	TC 4+5+6+12	322'391.80	539'773.50		
	TC 7+9	134'270.82	142'632.46		
		2'920'879.25	3'256'999.14	18.65 %	11.51 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	3'274'108.75	3'808'745.85	21.80 %	16.33 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	153'858.41	175'490.28		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	139'697.97	153'922.91		
		293'556.38	329'413.19	1.89 %	12.21 %
droits provenant du câble étranger		10'856.77	11'142.14	0.06 %	2.63 %
		3'578'521.90	4'149'301.18		15.95 %
Droits de gestion collective volontaire					
	droits d'émission SRG SSR	4'580'427.61	5'396'339.03		
	radios et TV locales/privées	16'195.65	27'803.93		
	divers (sociétés-sœurs)	24'089.75	12'316.20		
		4'620'713.01	5'436'459.16	31.12 %	17.65 %
droits de reproduction		20'596.36	34'218.76		
video on demand / Internet		10'731.33	28'519.46		
		31'327.69	62'738.22	0.36 %	100.26 %
		4'652'040.70	5'499'197.38		18.21 %
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'327'412.44	3'604'388.89		
	théâtre amateur	295'458.96	289'930.56		
		3'622'871.40	3'894'319.45	22.29 %	7.49 %
gestion contrats individuels et divers		5'125.29	29'132.51	0.17 %	468.41 %
		3'627'996.69	3'923'451.96		8.14 %
Droits provenant de l'étranger		826'923.23	639'137.67	3.66 %	-22.71 %
TOTAUX		15'606'361.77	17'468'087.33	100 %	11.93 %

Commentaires

La répartition globale des droits a augmenté de 11.93 % par rapport à l'an précédent. Il s'agit là d'une conséquence logique de l'effet conjoint d'une augmentation des perceptions et d'une baisse des charges dans les exercices précédents.

L'analyse des coûts commandée par l'IPI (cf. page 10) a mis en évidence que la SSA est celle qui répartit le plus rapidement les droits encaissés parmi les sociétés suisses.

La SSA a versé des redevances à 1181 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+4.23%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 3'862'804.62 (-3.96%); cette baisse est la conséquence logique de la diminution des droits en provenance de l'étranger.

Elle a versé des droits à 12 sociétés étrangères établies dans 15 pays (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie). De plus, elle a réparti des droits à 3 sociétés-sœurs suisses.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés-sœurs. Elle n'a pas modifié ses règles générales de répartition en 2015. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps:

- Droits d'émission SSR: 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger: à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois
- Droits de gestion collective obligatoire: au cours du second semestre de l'année suivante.

4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2014 a été effectuée en fin d'exercice 2015, pour un total de Fr. 3'078'487.– (ce montant englobe le solde des droits 2008 qui était resté non réparti). Les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux diffusions des chaînes suisses ont augmenté (légèrement plus pour la radio que pour la télévision).

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2012, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2008.

4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2014, effectuée en décembre 2015, Fr. 3'639'716.52 ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition (inchangé).

Comme à son habitude, la coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément.

Versé au printemps 2015 pour les diffusions 2012, ce complément était de 11.76 % du tarif provisoire pour la télévision et de 14.3 % pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 10.64 % pour la télévision et de 12.97 % pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision avait été augmenté pour les diffusions 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été maintenu jusqu'en 2015. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions des années antérieures ont également été réglés.

Il y a une nette augmentation des droits d'émission répartis pour la SSR (+17.81%), qui découle principalement d'un rattrapage de diffusions 2014.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. Nous notons une forte augmentation en raison de décalages (irrégularité dans la réception des données nécessaires à la répartition).

4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation

Comme les perceptions, les droits répartis ont marqué de nouveaux records. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est de 37 % (-3 points), en léger recul dans le secteur professionnel mais stable dans l'amateur. Fait réjouissant, en théâtre professionnel, les auteurs membres de la SSA ont créé cinq des dix œuvres générant les plus importantes sommes.

Par genre, ce sont le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) et les spectacles d'humour qui génèrent le plus de recettes, suivis par les chorégraphies et les spectacles dramatico-musicaux.

4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

611 membres de la SSA (40 de plus qu'en 2014) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 21 pays différents, soit 3 de plus qu'en 2014: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Suède.

5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS-SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun: tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Fruits de cette collaboration,

- l'action politique sous la dénomination «Swisscopyright»
- le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé
- le programme de sensibilisation des adolescents «Respect copyright», toujours plus populaire, a permis en 2015 à 2980 élèves fréquentant 18 établissements scolaires différents de bénéficier d'une représentation réunissant un animateur et un artiste
- la collaboration avec l'association «La Lanterne Magique» pour l'introduction aux notions de propriété intellectuelle et d'auteur, de manière simple et adaptée au jeune public dans 74 villes suisses.

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont travaillé dans différents domaines, notamment la conformité aux réglementations, les évolutions technologiques, l'accélération des procédures judiciaires concernant les tarifs de droit d'auteur et, bien sûr, la révision de la LDA. Il s'agit partiellement de la mise en œuvre de la stratégie commune 2020 décidée en 2013 par les sociétés de gestion suisses. L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie. Enfin, le comité de coordination comportant des délégués des conseils d'administration et des directions, s'est également réuni.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique *SIC!*, le Forum suisse pour le droit de la communication, *Cinébulletin*, *Culture EnJeu*,

Cinésuisse (Association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), SAFE (Association suisse de lutte contre le piratage), ALAI Suisse (Association Littéraire et Artistique Internationale), l'Alliance suisse contre la piraterie sur internet; la participation à d'autres organisations est mentionnée dans le chapitre consacré au Fonds culturel. SUISSCULTURE a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des Autorités et du monde politique. Elle a continué d'orchestrer les voix des artistes dans le cadre des travaux concernant la révision de la LDA et les médias du service public. Membre fondateur au côté de SUISSIMAGE et de SWISSPERFORM, la SSA a continué de suivre les travaux de l'association «ISAN Berne, créée en 2004 et ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé «International Standard Audiovisual Number». La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire. La SSA a apprécié la visite informelle de Pierre Muckly et Nicole Emmenegger, respectivement nouveau président et nouvelle secrétaire générale du DUN. Le DUN est l'association faîtière des utilisateurs de droits d'auteur et de droits voisins, regroupant les principales entreprises concernées par ce sujet; il est donc l'incontournable partenaire de négociation des sociétés de gestion.

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sur le plan national, les sociétés ont fait l'objet d'une onéreuse analyse des coûts. En effet, lors d'un audit des activités de surveillance de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), effectué par le Contrôle fédéral des finances, ce dernier a recommandé la réalisation d'une telle étude. Les experts ont été mandatés par l'IPI mais le coût conséquent de l'étude, devisée à env. Fr. 130'000.-, a été mis intégralement à la charge des sociétés. De plus, d'importantes ressources internes ont dû être mobilisées pour fournir des explications et consolider des données. Sans surprise, le rapport des experts publié en décembre conclut que «Les frais administratifs des sociétés de gestion des droits d'auteur sont dans l'ensemble adéquats». Quant aux coûts de la SSA, les experts déclarent en substance: «La SSA affiche un taux brut des frais administratifs qui se justifie globalement si l'on tient compte des différentes conditions auxquelles elle est soumise». Le taux de frais de la SSA se situe dans la moyenne des sociétés de gestion et même tient tête à des organisations étrangères similaires pourtant beaucoup

plus grandes. L'analyse a également relevé le gain d'efficacité de la SSA au cours des dernières années et sa politique salariale cohérente. Sous l'égide de SWISS-COPYRIGHT, les sociétés de gestion ont poursuivi leurs travaux en vue de la révision de la Loi sur le droit d'auteur dont la consultation a été ouverte le 11 décembre 2015 (voir page 6) Une lettre de session est désormais éditée et en fin d'année, les sociétés ont organisé leur tout premier «petit-déjeuner parlementaire» qui a été l'occasion d'informer les députés à l'Assemblée fédérale sur leurs activités et leurs préoccupations. Une interpellation parlementaire a été déposée concernant l'introduction d'un droit à rémunération inaliénable des scénaristes et réalisateurs lorsque leurs œuvres sont exploitées dans le cadre d'un service de vidéo à la demande. Un postulat encourageait par ailleurs une flexibilisation de la gestion collective par l'introduction de «licences collectives étendues» qui ont fait leurs preuves dans les pays nordiques. Le site *swisscopyright.ch* référence toutes les interventions parlementaires concernant le droit d'auteur, publie les prises de positions des sociétés de gestion et informe en général sur leur actualité. La SSA s'est engagée en faveur d'un «oui» à la nouvelle Loi sur la radio et télévision (LRTV), vu l'importance que revêt le service public pour les métiers créatifs qu'elle représente.

5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe 230 sociétés de droits d'auteur dans 120 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA a participé à de nombreuses réunions et conférences:

- L'Assemblée générale de la CISAC, à Bruxelles.
- Le Comité européen de la CISAC où le marché numérique et les aspects réglementaires comptaient parmi les préoccupations majeures.
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV) qui s'est notamment consacrée au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés, au statut des mémoires virtuelles louées (NetPVR), des plateformes de téléversement et de partage de contenus par des privés, ainsi que les projets de numérisation massive d'institutions visant la conservation du patrimoine.
- Aux Journées d'études de l'ALAI (Association littéraire et artistique internationale) à Bonn, où des juristes experts du monde entier ont échangé au sujet des modèles économiques actuels et futurs dans l'environnement numérique, propres à garantir une rémunération de l'utilisation des œuvres pour les créateurs et les artistes interprètes.

- Le nouveau comité «BTC» de la CISAC consacré aux technologies de la gestion des droits.
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel.

La conférence du groupe «Writers & Directors Worldwide», le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, a lancé depuis Pékin sa campagne pour la rémunération équitable des scénaristes et réalisateurs (www.theaudiovisualcampaign.org). Le directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

A nouveau, l'année a été chargée pour la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 29 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 120'000 scénaristes et réalisateurs européens de 22 pays. Fêtant ses cinq ans d'existence, elle a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne. En son sein, les sociétés peuvent échanger sur la politique générale et les stratégies de communication. La SAA les met en œuvre sur le plan de la politique européenne. L'introduction paneuropéenne d'un droit à rémunération inaliénable au profit des auteurs d'œuvres audiovisuelles est sa principale revendication. La SAA a travaillé de manière intense sur les projets de réforme du droit d'auteur initié par la Commission européenne. Les déclarations initiales visant la création d'un marché unique numérique et la suppression de la territorialité des droits ont provoqué une levée de boucliers des milieux du cinéma et de l'audiovisuel. Ceux-ci ont rappelé que ce système d'exploitation assurait le financement même des œuvres audiovisuelles européennes. Dans sa communication rendue publique début décembre et qualifiée de «floue» par de nombreux experts, la Commission semble avoir limité ses intentions à la portabilité des contenus. De manière incompréhensible, elle a également remis en cause la rémunération de copie privée. Hormis cette réforme, la SAA a suivi la transposition de la directive sur les organisations de gestion collective et pris part à la consultation publique sur la directive dite «câble et satellite» qui date de 1993. La SAA a publié la deuxième édition de son livre blanc sur les «Droits et rémunération des auteurs audiovisuels en Europe». Elle travaille aussi souvent que possible en commun avec les associations faitières européennes des scénaristes (FSE) et réalisateurs (FERA).

6 Membres

6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2015, l'effectif des membres de la société est de 2'879 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 180 nouvelles adhésions – un record depuis la fondation – et 13 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de M^{mes} Anne Cuneo, Magali Noël Vial et MM. Gil Billod, Reymond Bech, Jacques Bron, Frédéric Dubois, Charles Joris, Thibaud Llodra, Stephan Schafter.

6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'706 œuvres au répertoire de la SSA, soit 277 œuvres de plus que l'an précédent (+19.4%), marquant ainsi un nouveau chiffre record.

6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose de nombreuses prestations à ses membres, dont:

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de secours (prévoyance retraite) et de solidarité
- publication *Papier* (trois fois par an)
- *Infolettre* la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) pour leurs œuvres audiovisuelles
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- avances sur droits



7 Les fonds

7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.

En 2015, 4 membres ont reçu un soutien pour un montant total de Fr. 17'000.–, ce qui constitue une nette augmentation par rapport aux deux derniers exercices. De leur côté, 2 membres, débiteurs du fonds, ont effectué des remboursements de prêts pour un montant de Fr. 5'600.–. Au 31 décembre, 7 membres doivent encore rembourser le fonds pour un montant total de Fr. 36'700.–. Par ailleurs, c'est la première année qu'une contribution forfaitaire de Fr. 5'000.– est prélevée sur le fonds pour couvrir les frais de gestion internes des différents intervenants.

7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SSA »

La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les auteurs sociétaires.

L'Assemblée générale de la SSA a fixé à 3.1% le taux attribué au Fonds de secours sur la retenue générale de 10% pour les fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 497'664.69 (soit Fr. 557'664.69 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 60'000.–) a été attribuée à la fondation. Le taux de 15% a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. En 2015, 294 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, 5 ans de sociétariat et avoir perçu au moins Fr. 1'000.– de droits d'auteur en 2014. Dans le cadre des mesures transitoires, 19 rentes ont été payées. Au 31 décembre 2015, la fondation gérait 611 comptes nominatifs.

L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 1.5% en 2015. Les participations aux excédents d'assurances sont attribuées en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés. Pour 2015, elles correspondaient à 0.24% des avoirs vieillesse. Les avoirs vieillesse ont donc été rémunérés au total à 1.74%.

Un nouveau formulaire: « Confirmation de communauté de vie / de vie de couple » est à disposition des assurés. Il est désormais téléchargeable sur le site internet de la SSA (Documents / Fonds de secours).

Le Conseil de fondation s'est réuni une fois, au mois de mai. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et précisé l'article 10, chiffres 2 et 3 concernant les clauses bénéficiaires.

Les mandats de M^{me} Emmanuelle de Riedmatten et de M. Patrick Willy arrivant à échéance en juin 2015 ont été renouvelés par le Conseil d'administration de la SSA pour trois ans. Au 31 décembre 2015 le Conseil de fondation se composait de M^e Philippe Zoelly – président, M^{me} Christiane Kolla Barnes – vice-présidente, M. Patrick Willy – secrétaire, M^{mes} Emmanuelle delle Piane, Emmanuelle de Riedmatten, MM. Jean-Marie Chataignier et Vincent Kücholl – membres.

7.3 FONDS CULTUREL

330 auteurs ont participé à ses concours et actions dont 110 ont reçu un soutien. De plus, 9 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 1'394'928.04.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Bourses SSA 2015 pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)

33 projets de scénarios de longs métrages de fiction ont été proposés au concours. Le jury international a attribué 3 bourses de Fr. 25'000.– chacune.

Bourses SSA 2015 pour le développement de films documentaires (long métrages cinéma et télévision)

29 projets de films documentaires destinés au cinéma ou à la télévision ont été proposés au concours. Le jury international a attribué 4 bourses de Fr. 20'000.– chacune.

Atelier Grand Nord (Québec, 2015)

Cet atelier réunit une douzaine de scénaristes francophones qui travaillent sur l'écriture de longs métrages de fiction et sept scénaristes consultants. Il consiste en des rencontres individuelles et discussions collectives entre scénaristes et consultants.

Partage des coûts pour la participation suisse (Fr. 7'800.–) par la SSA et FOCAL, à raison de 50% par institution.

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma 2015

Les Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants:

Journées de Soleure

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section «Upcoming Talents»: Fr. 15'000.–

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses: Fr. 10'000.–

Festival Visions du Réel – Nyon

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues: Fr. 10'000.–

Festival international du film fantastique – Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse: Fr. 10'000.–

Festival international du court métrage – Winterthour

Prix du meilleur court métrage suisse: Fr. 10'000.–

Festival du film d'animation Fantoche – Baden

Prix «Best Swiss»: Fr. 10'000.–

Festival international de films – Fribourg

Prix spécial du jury international: Fr. 10'000.–

Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation (2015)

La SSA et SUISSIMAGE ont mis sur pied ce programme commun visant à soutenir la phase dite de développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation par un soutien d'un montant global de Fr. 500'000.– répartis sur 3 ans, à raison de 10 soutiens de Fr. 50'000.– chacun.

En 2015, le jury international a examiné les 12 dossiers soumis au concours et a attribué 4 soutiens de Fr. 50'000.– chacun.

Fonds de production télévisuelle Sàrl

Il a été créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA. Participation de la SSA en 2015: Fr. 100'000.–.

Fondo FilmPlus della Svizzera italiana

Participation de la SSA en 2015: Fr. 10'000.–.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE

TEXTES – EN – SCÈNES 2014/2015

Financé par la SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, la Loterie Romande et la Fondation Ernst Göhner, cet atelier d'écriture dramatique a été porté pour cette 6^e édition par le théâtre de l'Arsenic Lausanne (Sandrine Kuster) et St-Gervais – Le Théâtre, Genève (Philippe Macasdar).

Le jury international a choisi 4 auteurs suisses lauréats parmi 22 candidatures. Ces auteurs ont développé leur écriture dramatique en résidence de septembre 2014 à mai 2015 suivie d'une présentation publique le 13 juin 2015. Chaque auteur reçoit une bourse de Fr. 12'000.– et ils travaillent avec un dramaturge personnel de leur choix, dont les frais sont également portés par l'atelier. Budget global pour cet atelier biennal: environ Fr. 200'000.– (plus les apports des deux théâtres); la SSA y a apporté Fr. 40'000.– (répartis sur deux ans) et en assume la coordination et le secrétariat.

« Réseau international SSA »

Promotion des auteurs sociétaires de la SSA et de leurs œuvres à l'étranger (2015)

Le Fonds culturel a créé ce « Réseau » avec des théâtres et festivals de choix dans le but de contribuer activement à la promotion et au rayonnement international des auteurs sociétaires de la SSA. Les pays pris en considération sont les suivants: France, Belgique, Luxembourg, Italie, Allemagne, Autriche, Espagne, Portugal, la Pologne et Québec. A fin 2015, le Réseau comptait 26 structures en France, Belgique et au Québec. Durant l'année 2015, 16 soutiens ont été accordés (sur base de requêtes et selon décisions de la Commission Scène de la SSA) pour un montant total d'environ Fr. 45'000.–.

Soutiens SSA 2015 à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires

Dans le but de contribuer au rayonnement des œuvres destinées à la scène d'auteurs sociétaires de la SSA et d'étendre leur notoriété internationale, la SSA, en collaboration avec la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles), soutient la promotion de spectacles en tournée à l'étranger s'il s'agit d'une œuvre d'un auteur membre de la SSA.

Les décisions d'attribution des soutiens SSA ainsi que leurs montants appartiennent aux commissions de la CORODIS. En 2015, elle a pu soutenir à travers ce fonds 1 spectacle avec un montant de Fr. 8'000.–.

Soutien SSA à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires (hors Suisse romande)

Etant donné que seules les compagnies établies en Suisse romande peuvent bénéficier du soutien ci-dessus, la SSA a instauré un programme parallèle de soutien aux compagnies établies en Suisse alémanique ou italienne, en poursuivant le même but (soutenir la promotion des spectacles en tournée à l'étranger dont l'auteur est sociétaire de la SSA).

En 2015, la Commission Scène a ainsi pu attribuer 2 soutiens d'un montant total de Fr. 10'000.–.

Soutiens SSA 2015 à la commande d'écriture dramatique

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2015, le Fonds culturel de la SSA a soutenu 16 projets dramatiques pour un montant total de Fr. 77'600.-.

Aides SSA 2015 à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec Fr. 2'000.- par publication.

En 2015, 5 soutiens ont été accordés pour un montant total de Fr. 10'000.-.

Bourses SSA 2015 pour la traduction de pièces de théâtre

En 2015, aucune demande de soutien à la traduction n'a été soumise à la SSA.

Prix SSA 2015 de l'humour

Le prix, doté de Fr. 20'000.-, est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2014-15 (mai 2014 à mai 2015). La proclamation a eu lieu au Théâtre de Beausobre, Morges, dans le cadre du festival Morges-sous-Rire en juin 2015.

Bourses SSA 2015 pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

En 2015, le jury a attribué 11 bourses entre Fr. 2'000.- et Fr. 10'000.- pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à Fr. 50 000.-.

Bourses SSA 2015 pour la création chorégraphique

Le jury a examiné les 34 projets soumis au concours et a attribué les 7 bourses en lice pour un montant total de Fr. 66'000.-.

Soutien à la dramaturgie chorégraphique 2014/15

Programme commun et développé avec Sévelin 36 (Lausanne), Théâtre de l'Usine (Genève), Tanzhaus (Zurich), Dampfzentrale (Berne) et soutenu par la SSA, Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros, à l'intention de 4 jeunes chorégraphes ou compagnies de danse choisis par ces lieux partenaires du programme. Accompagnateur dramaturgique en 2015: Guy Cools (Belgique). Le Fonds culturel de la SSA a contribué à ce programme bisannuel avec Fr. 17'000.-.

Concours radiophonique « GULLIVER »

En 2015, la SSA a rejoint un programme francophone qui a pour objectif de permettre aux auteurs d'écrire, en langue française, des œuvres originales de fiction ou relevant d'une écriture du réel (documentaire) destinées

à la radiodiffusion. 180 projets, dont 30 suisses, ont participé à ce concours.

Malheureusement aucun auteur suisse ne figurait parmi les lauréats. La participation financière de la SSA s'est élevée à € 4'375.-.

Bourses SSA – FARS 2015 pour les auteurs des « Arts de la Rue »

En partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS), la SSA a mis sur pied et lancé ce nouveau concours en attribuant annuellement 2 bourses destinées aux auteurs des Arts de la rue, afin de favoriser la création de spectacles de rue originaux.

Parmi 13 projets soumis au concours, le jury a attribué 2 bourses d'un montant total de Fr. 8'000.-.

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5'000.-. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2015, au total Fr. 4'900.- ont été versés à 5 troupes.

Cotisations 2015

Le Fonds culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: Suisseculture, Memoriav, Fondation du Festival del film Locarno, Suisse Théâtre ITI, Les amis de la Cinémathèque Suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, Coalition pour la diversité culturelle et Association ProCirque. Montant total: Fr. 9'650.-.

Frais de jury

Pour toutes les actions de l'année 2015, Fr. 58'226.- ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

AUTRES SOUTIENS

Actions extérieures

Les Commission Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 21 demandes extérieures pour un montant total, en 2015, de Fr. 110'000.-.

Tous les lauréats, les projets soutenus et les montants attribués sont publiés sur notre site: www.ssa.ch/fr/content/rapports-d-activites.

8 Organisation

8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Précédant la fête des 30 ans de la SSA, elle a réuni une centaine de personnes et fut l'occasion non seulement de retracer l'année, d'y approuver les comptes mais aussi de se pencher sur la spécificité de la gestion des droits par la SSA. Gérard Mermet (audiovisuel, Genève) a été élu au Conseil d'administration pour un premier mandat alors que cinq membres du Conseil ont été réélus, dont Denis Rabaglia qui entame un deuxième mandat comme président.

LA FÊTE DES 30 ANS

Bien que fondée le 30 novembre 1985, c'est la date du 19 juin 2015 qui a été retenue pour fêter les 30 ans de notre coopérative. Cette fête a réuni plus de 350 personnes dont une soixantaine était partie prenante des interventions et des petits spectacles qui essaimaient la soirée. Menée tambour battant, elle fut l'occasion de rencontres conviviales et de prises de parole qui alternaient sens, humour et émotion. S'il fallait une preuve que la SSA est avant tout une communauté d'auteurs plurielle mais unie, alors la réussite de cette « Fête des 30 ans » en serait en quelque sorte la confirmation. Le financement a été pris en charge par le Fonds culturel.

8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alors que cette année était placée sous le signe festif du trentième anniversaire de notre coopérative, le Conseil d'administration a appris qu'une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur en Suisse était préconisée par le Contrôle fédéral des finances à notre autorité de surveillance, l'Institut pour la propriété intellectuelle. Confiant dans sa gestion, le Conseil a vu sa conviction confirmée par les résultats de ladite analyse: nos coûts ont été jugés adéquats au regard des services de perception et de répartition que nous offrons à nos membres et à ceux de nos sociétés-sœurs.

En parallèle, le Conseil s'est engagé de manière importante contre le référendum demandant l'annulation de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la redevance radio-télévision (LRTV). Comme le résultat nous l'a montré, le résultat a été très serré et c'est la Romandie qui a fait pencher la balance avec quelques milliers de voix de différence.

Au 31 décembre 2015:

Denis RABAGLIA – Président	●	● P ●
Charles LOMBARD		●
Fabienne BERGER		●
Fulvio BERNASCONI	●	
Christophe BUGNON		● ●
Louis CRELIER		●
Anne DELUZ	● P	●
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●	●
Antoine JACCOUD		● ●
Marielle PINSARD		●
Emmanuelle de RIEDMATTEN	●	●
Yves ROBERT		● P ●
Gérard MERMET	●	
M ^e Philippe ZOELLY	●	●

Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 13 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 6 fois.

8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.3.1. Commission audiovisuelle

La Commission s'est réunie 4 fois en 2015. Elle a poursuivi ses réflexions sur la politique contractuelle de la SSA notamment en définissant mieux les valeurs et les notions qui lui semblent fondamentales pour implanter sa stratégie de défense des auteurs et de perception de leurs droits. Elle s'est aussi penchée sur l'élaboration d'un contrat-modèle documentaire qui sera prêt en 2016. La Commission a également investigué le champ du web-only, d'une part en poursuivant ses négociations avec la SSA sur la perception de droits pour des œuvres uniquement mises à disposition sur ses sites, d'autre part en s'alliant avec elle en cofinçant leur troisième appel d'offres pour des séries web. Une nouvelle action au profit des scénarios de premiers longs métrages de fiction a aussi été développée. Enfin, la Commission et la Fondation culturelle SUISSIMAGE ont reconduit le programme de soutien à des « développements créatifs » de longs métrages de fiction jusqu'à fin 2017, les objectifs posés par les 4 premières éditions ayant été atteints.

8.3.2. Commission scène

Composée d'auteurs représentant les différents répertoires de la scène, elle a siégé à 4 reprises durant l'année 2015. Elle a suivi le traitement des différentes actions placées sous sa responsabilité et a continué son travail visant à leurs améliorations, notamment par l'adaptation des règlements, ainsi que par le développement et la mise en œuvre de 4 nouvelles actions. L'une est consacrée à la promotion internationale des auteurs et destinée spécifiquement aux membres de Suisse alémanique et du Tessin (en complément du soutien CORODIS – SSA à la promotion internationale auquel les auteurs et compagnies de ces deux régions linguistiques ne peuvent souscrire). Elle a finalisé la mise en œuvre du soutien à l'écriture de pièces radiophoniques (le programme international francophone « Gulliver ») et a développé 2 actions du répertoire de l'humour pour 2016 (le soutien aux humoristes suisse en Avignon et le soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour).

Ont également été posés des jalons pour de futures actions en partenariat, à savoir la collaboration de la SSA au projet « Présence suisse en Avignon 2016-2018 » (porté par Pro Helvetia et de la CORODIS), ainsi qu'un programme de soutien pour les auteurs des arts du spectacle avec la KTV ATP (Association artistes – théâtres – promotion, Suisse).

La Commission Scène a poursuivi son travail habituel concernant la gestion, avec entre autres, l'analyse statistique des perceptions scène, diverses questions de fonds et d'usages concernant la pratique du métier d'auteur en regard des différents partenaires: producteurs, utilisateurs ou distributeurs.

Elle a mené l'évaluation et le suivi du soutien à la commande d'écriture dramatique sur l'expertise des dossiers soumis. Elle s'est encore prononcée sur de nombreuses demandes extérieures.

8.3.3. Commission de communication

Poursuivant ses réflexions de 2014 autour des outils de communication de la SSA, la Commission Communication s'est réunie 5 fois en 2015. Bien qu'il lui ait semblé que la nouvelle formule de *Papier* lancée en 2014 ait trouvé son rythme de croisière, la Commission a décidé d'y mettre un terme avec le numéro 116 de décembre 2015. Cette décision s'est imposée à la suite d'un sondage effectué, avec le soutien d'un spécialiste extérieur, auprès d'une centaine de membres représentatifs. Il en est principalement ressorti que *Papier* était un objet apprécié mais qu'au final, il n'était pas assez lu. Forme autant que contenu ne semblaient pas vraiment correspondre aux attentes de nos membres. Il est également ressorti un manque d'incarnation des sujets par des auteurs eux-mêmes (portrait, interview, point de vue). Associant une nouvelle ligne éditoriale à la volonté d'abaisser les coûts de fabrication, tout en gardant 3 numéros par an, la Commission s'est finalement engagée pour une refonte radicale sous la forme d'un *Journal de la SSA* qui paraîtra pour la première fois en juin 2016. Par ailleurs, elle s'est réjouie de la bonne visibilité de notre page Facebook et a affiné sa stratégie de publication des contributions.

8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

8.6 PERSONNEL

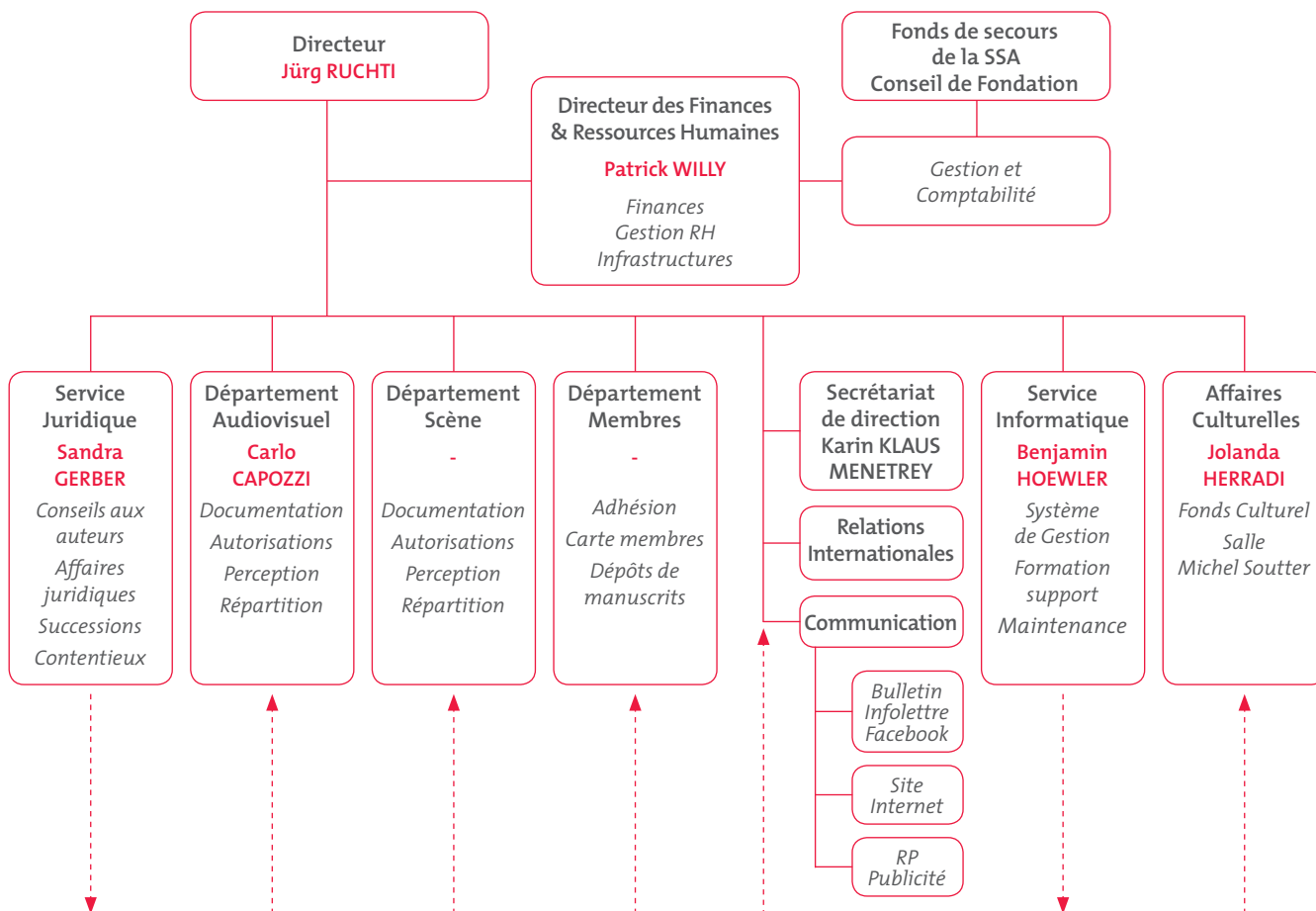
Au 31 décembre 2015, l'effectif total s'élève à 17,6 postes ou 23 personnes. La diminution de l'effectif entre décembre 2014 et décembre 2015, soit -0.30 poste à plein temps, est liée à des mutations de taux d'activité. Il n'y a eu aucune mutation entre le 1^{er} mai 2015 et le 1^{er} avril 2016.

Ricardo ALMEIDA	Département Finances, Fonds de secours de la SSA
Anne-Laure BAGUTTI	Service Juridique
Patricia BEAUVERD	Département Scène
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel
Cécile BUCLIN	Département Scène
David BUSSET	Affaires Culturelles, salle Michel Soutter et Dépôts de manuscrits
Carlo CAPOZZI	Responsable du Département Audiovisuel, Coordination Documentation pour les membres, site Internet et Publicité
Olivia DUMONT	Réception, Administration générale et Comptabilité
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel

Marie GENTON	Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique
Sandra GERBER	Responsable du Service Juridique
Laurette HEINE CICCO	Département Audiovisuel
Jolanda HERRADI	Déléguée aux Affaires Culturelles
Benjamin HOEWLER	Responsable Service Informatique
Nathalie JAYET	Communication et Département Audiovisuel
Karin KLAUS MENETREY	Secrétaire de direction Administration générale
Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
Magali MEYLAN	Département Scène
Geneviève NOSEDA	Secrétariat Ressources Humaines et Administration générale
Jürg RUCHTI	Directeur
Manuele SARACINO	Département Scène
Tiziana TRAVERSO	Département Scène
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de secours de la SSA

8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation au 1^{er} janvier 2015)

-----> Fonction de support



9 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR [8]) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 1^{er} mars 2016

L'organe de révision

ALBER & ROLLE

Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

Irfan KAMBERI

Réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2015 d'un total actif de CHF 17'139'504.29 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 159.05 / Tableau des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2015



10 Bilan & comptes

10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	2014	2015
	CHF	CHF
Actif circulant		
1 Liquidités et placements bancaires	15'489'108.45	16'058'762.30
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	1'886'720.65	799'716.39
3 Créances à court terme droits d'auteur	10'560.32	2'421.55
Impôt anticipé	3'476.64	942.70
Débiteurs assurances sociales	8'779.95	23'248.95
4 Comptes de régularisation actif	100'803.33	113'424.30
Total actif circulant	17'499'449.34	16'998'516.19
Actif immobilisé		
5 Participations	25'000.00	0.00
6 Immobilisations corporelles	99'848.24	92'385.50
7 Immobilisations incorporelles	69'779.55	48'602.60
Total actif immobilisé	194'627.79	140'988.10
TOTAL DE L'ACTIF	17'694'077.13	17'139'504.29
PASSIF		
	2014	2015
	CHF	CHF
Engagements à court terme		
8 Droits d'auteur à répartir	15'410'673.67	15'528'813.36
9 Droits d'auteur à payer	21'551.24	16'960.93
10 Réserve pour droits à répartir	113'965.20	0.00
11 Fonds culturel	1'483'808.80	1'287'244.04
12 Fonds de solidarité	132'573.80	131'162.98
13 Autres dettes à court terme	444'994.52	17'664.69
Impôt à la source	14'378.97	11'001.45
Créanciers assurances sociales	233.40	0.00
14 Comptes de régularisation passif	58'989.49	133'589.75
Total engagements à court terme	17'681'169.09	17'126'437.20
Fonds propres		
Résultat reporté	12'797.64	12'908.04
Résultat de l'exercice	110.40	159.05
Total fonds propres	12'908.04	13'067.09
TOTAL DU PASSIF	17'694'077.13	17'139'504.29

10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2015

PRODUITS D'EXPLOITATION		2014	2015
		CHF	CHF
15	Produit net de la perception des droits		
	• de gestion collective obligatoire	643'680.83	588'595.36
	• de gestion collective obligatoire par délégation	340'951.10	392'204.37
	• de gestion collective volontaire	1'226'344.77	1'085'474.75
	• de gestion individuelle	838'060.51	901'796.53
	Total produit net de la perception des droits	3'049'037.21	2'968'071.01
16	Autres produits d'exploitation	291'425.05	317'333.55
	Total autres produits d'exploitation	291'425.05	317'333.55
	Total produits d'exploitation	3'340'462.26	3'285'404.56
CHARGES ADMINISTRATIVES			
17	Charges de personnel	-2'174'917.00	-2'131'384.95
18	Conseil d'administration	-192'846.20	-187'029.35
19	Autres charges administratives	-897'257.52	-973'455.48
	Amortissements des immobilisations corporelles	-39'026.40	-43'922.74
	Amortissements des immobilisations incorporelles	-62'238.82	-45'427.70
	Total des charges administratives	-3'366'285.94	-3'381'220.22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-25'823.68	-95'815.66
	Produits financiers	9'969.11	2'958.97
	Frais financiers	-5'054.93	-4'677.63
	Résultat financier	4'914.18	-1'718.66
RÉSULTAT ORDINAIRE		-20'909.50	-97'534.32
20	Produits exceptionnels	21'285.80	122'765.42
21	Charges exceptionnelles	0.00	-25'000.00
	Résultat exceptionnel	21'285.80	97'765.42
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		376.30	231.10
	Impôts	-265.90	-72.05
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		110.40	159.05

10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2014	2015
	CHF	CHF
Situation au 1 ^{er} janvier	12'797.64	12'908.04
Bénéfice de l'exercice	110.40	159.05
Situation au 31 décembre	12'908.04	13'067.09

10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2015	2014
Valeurs comptables nettes au 1 ^{er} janvier	50'343.59	25'085.70	3'450.65	20'968.30	57'034.20	12'745.35	169'627.79	142'790.51
Coûts d'acquisition								
Situation à la fin de l'exercice précédent	629'827.44	211'133.85	130'073.45	148'100.20	665'249.95	33'326.60	1'817'711.49	1'696'469.59
Entrées	14'515.45	0.00	0.00	21'944.55	24'250.75	0.00	60'710.75	128'102.50
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	-6'340.45	0.00	0.00	-6'340.45	-6'860.60
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	644'342.89	211'133.85	130'073.45	163'704.30	689'500.70	33'326.60	1'872'081.79	1'817'711.49
Amortissements cumulés	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-579'483.85	-186'048.15	-126'622.80	-127'131.90	-608'215.75	-20'581.25	-1'648'083.70	-1'553'679.08
Amortissements	-14'832.74	-6'631.05	-1'725.05	-20'733.90	-38'762.35	-6'665.35	-89'350.44	-101'265.22
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	6'340.45	0.00	0.00	6'340.45	6'860.60
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	-594'316.59	-192'679.20	-128'347.85	-141'525.35	-646'978.10	-27'246.60	-1'731'093.69	-1'648'083.70
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	50'026.30	18'454.65	1'725.60	22'178.95	42'522.60	6'080.00	140'988.10	169'627.79

Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33 % linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33 % linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5 % linéaire)

** Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20 % linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33 % linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année, car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus parties de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2015.

10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2014	2015
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	110.40	159.05
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	101'265.22	89'350.44
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	-105'011.76	1'087'004.26
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	-1'968.44	8'138.77
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	9'428.59	2'533.94
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	42'948.40	-14'469.00
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	-10'989.08	-12'620.97
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	0.00	25'000.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	1'252'684.39	118'139.69
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	-16'039.13	-4'590.31
Augmentation / (diminution) de la réserve pour droits à répartir	+/-	0.00	-113'965.20
Augmentation / (diminution) du Fonds culturel	+/-	207'241.27	-196'564.76
Augmentation / (diminution) du Fonds de solidarité	+/-	-800.00	-1'410.82
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	19'339.77	-427'329.83
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	10'092.36	-3'377.52
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	233.40	-233.40
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	-13'302.89	74'600.26
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		1'495'232.50	630'364.60
Investissements en immobilisations corporelles		-63'154.75	-36'460.00
Investissements en immobilisations incorporelles		-64'947.75	-24'250.75
Variation des liquidités		1'367'130.00	569'653.85
Liquidités au début d'exercice		14'121'978.45	15'489'108.45
Liquidités en fin d'exercice		15'489'108.45	16'058'762.30
Variation des liquidités		1'367'130.00	569'653.85
Contrôle		0.00	0.00

10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2015, elle compte 2'879 membres et l'effectif des employés s'élève à 17,6 postes ou 23 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

La présentation des comptes a été modifiée en ce qui concerne les comptes de régularisation actif en ressortant le montant à recevoir des assurances sociales et les comptes de régularisation passif en ressortant le montant dû d'impôt à la source et d'assurances sociales.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'administration et de la direction.

Mis à part les montants détaillés au point 18 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées car ces transactions ne se déroulent pas en-dehors des activités normales de la société.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La participation à l'association ISAN Berne, acquise en 2005 pour CHF 25'000.–, doit être indiquée selon la norme Swiss GAAP RPC à sa valeur réalisable. Au vu des résultats de l'association, elle a été ramenée à zéro. De ce fait, une moins-value de CHF 25'000.– a dû être comptabilisée dans les charges exceptionnelles de cet exercice.

Tous les autres actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

NOTES

1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes-courants et comptes d'épargne) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.–.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne) sont évalués à la valeur nominale.

2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante diminution de ce poste (CHF -1'087'004.26) est principalement due à l'encaissement de droits versés par une société sœur exceptionnellement plus tôt que les années précédentes et aussi au total des montants facturés en fin d'année pour les droits de représentation scénique, ce dernier étant plus bas qu'en fin d'exercice précédent.

La comptabilisation d'amortissement pour pertes sur débiteurs n'a pas été nécessaire durant l'exercice.

3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

4. Comptes de régularisation actif

	2014	2015
Frais divers payés d'avance; loyer, abonnements, frais informatiques et divers	100'803.33	113'424.30

5. Participations

La SSA détient une participation de CHF 20'000.– représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.

La SSA détient également 1/3 du capital de l'association ISAN Berne. La valeur d'acquisition de cette participation s'élevait à CHF 25'000.–. Cette participation a été amortie en 2015.

6. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2015 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

7. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2015 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

8. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2014	2015
Droits de gestion collective obligatoire : autorisation répertoire dramatique	5'237'936.24	5'634'270.49
Droits de gestion collective obligatoire par délégation : audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	3'969'657.75	4'272'045.83
Droits de gestion collective volontaire : droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, vidéo on demand/Internet	5'024'767.80	4'822'762.81
Droits de gestion individuelle : droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	1'014'464.41	640'877.26
Droits provenant de l'étranger	156'277.08	139'019.81
Sous-total au 31 décembre	15'403'103.28	15'508'976.20
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	7'570.39	19'837.16
Total au 31 décembre	15'410'673.67	15'528'813.36

La variation de ce poste est due à l'augmentation des perceptions des droits de gestion collective obligatoire, de gestion collective par délégation (audiovisuel francophone) et de gestion collective volontaire, droits qui n'ont pas encore été répartis au 31 décembre.

9. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur à CHF 10.–. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

10. Réserve pour droits à répartir

Dans l'hypothèse de l'insolvabilité d'un débiteur de théâtre et sous certaines conditions, la société pouvait décider d'utiliser une partie de la provision pour répartir tout de même les droits aux auteurs. N'étant pas utilisée, cette provision a été entièrement dissoute sur cet exercice.

Provision pour non-encaissement de droits de représentation scénique	2014	2015
Situation initiale au 1 ^{er} janvier	113'965.20	113'965.20
Constitution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Dissolution avec effet sur le résultat	0.00	-113'965.20
Utilisation	0.00	0.00
Situation finale au 31 décembre	113'965.20	0.00

11. Fonds culturel

	2014	2015
Fonds culturel au 1 ^{er} janvier	1'276'567.53	1'483'808.80
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'178'320.40	1'223'264.37
Entrées actions culturelles	209'970.44	224'672.46
Utilisations actions culturelles	-952'324.52	-1'394'928.04
Participation du Fonds culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-228'725.05	-249'573.55
Solde au 31 décembre	1'483'808.80	1'287'244.04

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires d'actions culturelles telles que « Textes-en-Scènes » et « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation ».

12. Fonds de solidarité

	2014	2015
Fonds de solidarité au 1 ^{er} janvier	133'373.80	132'573.80
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	0.00	17'989.18
Entrées remboursements de prêts	5'200.00	5'600.00
Utilisations, prêts et dons octroyés	-6'000.00	-20'000.00
Participation du Fonds solidarité aux frais administratifs de la SSA	0.00	-5'000.00
Solde au 31 décembre	132'573.80	131'162.98

13. Autres dettes à court terme

Ce poste représente le montant dû par la SSA à la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du Compte-courant Fondation	2014	2015
Solde initial au 1 ^{er} janvier	425'654.75	444'994.52
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	504'994.52	557'664.69
Versement à la Fondation	-425'654.75	-924'994.52
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	-60'000.00	-60'000.00
Solde au 31 décembre	444'994.52	17'664.69

L'Autorité de surveillance du Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA), l'As-So, a sensibilisé la fondation au fait que le montant dû au 31 décembre par la SSA devait être versé en fin d'année, ou au plus tard à la date de l'audit des comptes de la Fondation. Sinon le montant dû serait considéré comme un placement auprès de la Fondatrice, la SSA. Un premier acompte de CHF 480'000.- a donc été versé à la Fondation en décembre. Les comptes 2015 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde de CHF 17'664.69 a été versé à la Fondation le 12 février 2016, soit avant l'audit des comptes de la Fondation qui a eu lieu du 29 février au 2 mars 2016.

14. Comptes de régularisation passif

	2014	2015
Frais divers à payer ; entretien locaux, site Internet, documentations pour les membres, frais de surveillance, avis de droit, analyse des coûts de gestion commandée par l'IPI, fichiers internationaux, honoraires divers, fournitures, frais informatiques, frais de personnel, formation, déplacements et représentation, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	58'989.49	133'589.75

15. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

16. Autres produits d'exploitation

	2014	2015
Participation du Fonds culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	228'725.05	249'573.55
Participation du Fonds de solidarité aux frais administratifs de la SSA	0.00	5'000.00
Participation de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » aux frais administratifs de la SSA	60'000.00	60'000.00
Autres produits	2'700.00	2'760.00
Total au 31 décembre	291'425.05	317'333.55

17. Charges de personnel

	2014	2015
Salaires	1'737'244.10	1'700'579.75
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	199'654.30	193'318.80
Charges de prévoyance professionnelle	227'243.20	223'089.95
Formation et autres charges du personnel	10'775.40	14'396.45
Total au 31 décembre	2'174'917.00	2'131'384.95
Rémunération brute totale de la direction (2 personnes)	389'137.75	384'505.00
Rémunération la plus élevée; Jürg Ruchti – directeur	227'500.00	227'500.00

La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Afin de garantir les prestations réglementaires, la Fondation a conclu avec AXA Vie SA à Winterthur un contrat d'assurance collective qui exclut toute éventualité de découvert.

	2014	2015
Coût de la prévoyance professionnelle de la direction	65'565.10	66'691.75
dont coût de la prévoyance professionnelle du directeur	39'076.65	39'787.50
Coût de la prévoyance professionnelle des employés	161'678.10	156'398.20

18. Conseil d'administration

Les indemnités pour les membres du Conseil d'administration (CA) relèvent de deux tarifs: CHF 450.– net pour une séance inférieure à 5 heures et CHF 550.– net pour une séance supérieure à 5 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 550.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2014	2015
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	83'880.00	86'080.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	58'512.80	58'396.80
Sous-total	142'392.80	144'476.80
Charges sociales sur indemnités CA	21'747.40	22'060.00
Frais de déplacements, représentation et réunions	28'706.00	20'492.55
Total	192'846.20	187'029.35
Indemnités nettes individuelles versées :		
Rabaglia Denis, président de la SSA, président de la Commission Audiovisuelle jusqu'en août 2015, président de la Commission Communication dès septembre 2015	46'200.00	46'200.00
Lombard Charles, administrateur, vice-président jusqu'en décembre 2014	13'120.00	4'930.00
Horváth Zoltán, administrateur, vice-président dès janvier 2015	6'850.00	10'850.00
Berger Fabienne, administratrice	3'450.00	3'350.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	4'180.00	2'380.00
Bugnon Christophe, administrateur	5'550.00	6'150.00
Crelier Louis, administrateur	4'900.00	4'450.00
Daccord Isabelle, administratrice jusqu'en mai 2014	3'550.00	-
Deluz Anne, administratrice dès juin 2014, présidente de la Commission Audiovisuelle dès septembre 2015	1'280.00	10'760.00
De Riedmatten Emmanuelle, administratrice	4'250.00	6'500.00
Jaccoud Antoine, administrateur, président de la Commission de Communication jusqu'en août 2015	9'950.00	8'850.00
Mermet Gérard, administrateur dès juin 2015	-	2'250.00
Pinsard Marielle, administratrice	3'350.00	2'550.00
Robert Yves, administrateur, président de la Commission Scène	25'450.00	27'700.00
Wadimoff Nicolas, administrateur jusqu'en mai 2015	2'900.00	0.00
Sous-total	134'980.00	136'920.00
Frais de bureau facturés	7'412.80	7'556.80
Total versé	142'392.80	144'476.80

Autres montants versés aux membres du Conseil d'administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2014	2015
Philippe Zoelly, administrateur – Conseiller juridique M ^e Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	38'000.00	40'000.00
Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles		
Ces montants sont pris en charge par le Fonds culturel de la SSA		
Pinsard Marielle, mise en place de l'action de promotion internationale (« Réseau SSA ») des auteurs SSA	4'234.80	-
Daccord Isabelle, membre du comité de sélection « Réseau SSA »	562.15	-
Crelier Music Publishing (Crelier Louis), participation au jury musique 4 fois par an De plus, en 2015, honoraires pour traduction de dossiers et membre du jury bourse SSA-FARS pour les Arts de la rue	2'400.00	3'300.00
Jaccoud Antoine En 2014, représentation et remise du prix SSA/Suissimage au festival Visions du Réel et participation projet « Gulliver » En 2015, membre du jury Prix de la relève SSA/SI	900.00	1'200.00
De Riedmatten Emmanuelle, membre du jury Prix de la relève SSA/SI	1'000.00	-
Ass. La Cie Fantôme (Robert Yves), participation à l'organisation de la présence SSA au Festival d'Avignon et à la mise en place de l'action « Bourse SSA-FARS pour les auteurs des Arts de la rue »	1'920.00	-
Deluz Anne, séance « soutien au développement créatif » et représentation au festival de Locarno	-	1'000.00
La Petite Entreprise (Rabaglia Denis), honoraires organisation fête des 30 ans de la SSA	-	8'960.00
Total versé	11'016.95	14'460.00

19. Autres charges administratives

	2014	2015
Frais de l'assemblée générale et du rapport annuel	33'336.60	32'859.25
Frais de locaux	304'097.45	321'084.60
Frais d'informatique	170'279.19	165'276.03
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	1'905.00	43'054.90
Honoraires organe de révision	12'960.00	12'960.00
Conseils fiduciaire	4'395.60	2'268.00
Honoraires divers et avis de droit	50'712.05	77'658.80
Autres charges administratives	319'571.63	318'293.90
Total au 31 décembre	897'257.52	973'455.48

Les CHF 43'054.90 de frais de surveillance par la Confédération (IPI) comprennent les CHF 39'769.90 de frais mis à la charge de la SSA concernant l'analyse des coûts des cinq sociétés de gestion de droits d'auteur commandé par l'IPI.

20. Produits exceptionnels

	2014	2015
Participation aux excédents d'assurances	19'117.00	0.00
Ventes d'ordinateurs	641.80	260.00
Autres produits exceptionnels	1'527.00	8'540.22
Dissolution de la provision « réserve pour droits à répartir » car pas utilisée	0.00	113'965.20
Total au 31 décembre	21'285.80	122'765.42

21. Charges exceptionnelles

	2014	2015
Moins-value sur participation ISAN-Berne	0.00	25'000.00

INFORMATIONS DIVERSES

CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2014	2015
Bail fixe jusqu'au 31.12.2016 pour les bâtiments de bureau	52'942.67	-
Bail fixe jusqu'au 31.12.2019 pour les bâtiments de bureau	1'122'904.00	886'376.80
Bail fixe jusqu'au 30.04.2021 pour les bâtiments de bureau	-	210'044.80
Total au 31 décembre	1'175'846.67	1'096'421.60

Les baux en vigueur au 31 décembre 2015 relatifs aux locaux loués à la Rue Centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance en décembre 2019 ainsi qu'en avril 2021. Sans résiliation des parties, ils se renouvellent tacitement de 5 ans en 5 ans.

ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

DIRECTIVES DE PLACEMENTS DES LIQUIDITÉS

Des directives internes de placement des liquidités ont été établies et approuvées par le Conseil d'administration.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

10.7 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

La légère augmentation des charges de 1.17% résulte principalement d'une analyse des coûts, exigée par l'Etat mais mise financièrement à la charge des sociétés de gestion suisses. Mais c'est grâce à la maîtrise autonome de sa gestion que la SSA a pu abaisser pour la quatrième fois consécutive le taux moyen des commissions, cette fois-ci de 9%.

Les produits financiers sont devenus insignifiants. Considérant qu'il n'y a pas lieu de prendre des risques avec les avoirs qui doivent revenir aux auteurs, le Conseil d'administration a décidé d'une politique prudente en matière de placement.

Les perspectives générales de perception de droits sont relativement bonnes. Elles pourraient toutefois être affectées par des évolutions politiques défavorables, tant au niveau de la Loi sur le droit d'auteur que des lois concernant le service public en matière de radio et télévision.

Les recettes de la gestion collective obligatoire continuent de croître. Il est à noter que les redevances de copie privée sont à nouveau en augmentation bien que celles qui concernent des innovations technologiques récentes soient encore fragiles (tarif commun 12).

Le répertoire géré par la SSA continue d'occuper une place de choix dans les spectacles donnés en Suisse. Les perceptions des droits de représentation ont continué de croître en 2015. Celles des droits d'émission et de mise à disposition ont également légèrement augmenté. Ainsi, les domaines qui ne sont pas placés sous surveillance de la Confédération présentent des perspectives satisfaisantes. L'évolution témoigne du bon positionnement de la SSA dans des domaines où la société affronte une concurrence plus vive. En soignant la qualité des services, la détection des utilisations, la fiabilité et la vitesse d'acheminement des revenus vers les auteurs, elle entend poursuivre sa croissance dans ces secteurs.

Crédits

PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 2

Ombres sur Molière, texte et mise en scène de Dominique Ziegler. Création par Les Associés de l'Ombre au Théâtre Alchimic. (Photo: David Deppierraz)

page 12

Station horizon, série TV réalisée par Pierre-Adrian Irlé et Romain Graf, co-écrite avec Léo Maillard. Prod. Jump Cut Prod. / RTS. (Photo: RTS/Rebecca Bowring)

page 20

Yahvé, Dieu et tout le tral'Allah de Thierry Meury et Laurent Flutsch, mise en scène Jean-Luc Barbezat. Création-prod. par la Cie Fribug au Collège Gambach Fribourg. (Photo: Alain Wicht, La Liberté)

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia,
Jolanda Herradi, Yves Robert

Coordination

Karin Klaus Menétrey

Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi, Nathalie Jayet
Relecture: Jolanda Herradi

Correctrice

Fabienne Trivier

Graphisme

Inventaire - Communication visuelle Sàrl

Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • www.ssa.ch